



Qui peut participer à une AG de co-propriétaires ?

Par **Mantet**, le **12/09/2014 à 17:37**

Bonjour,

Un président de conseil syndical peut-il interdire que le compagnon d'une co-propriétaire puisse participer à la prochaine AG ?

Merci de votre aide
Cordialement

Par **janus2fr**, le **12/09/2014 à 19:28**

Bonjour,

En théorie, seuls les copropriétaires peuvent assister à l'AG (plus le syndic bien entendu).
Pour que des personnes extérieures y assistent, il faut l'accord de tout le monde.